

AUSTIN

HIVER 2005

Bulletin d'information de la municipalité d'Austin

Rapport du maire

Permettez-moi, en tant que Maire de votre Municipalité et au nom des Membres de votre Conseil, de vous informer de la situation financière de la Municipalité d'Austin.

États financiers 2004

Fonds d'administration recettes et dépenses
Exercice se terminant le 31 décembre 2004

	Budget	Réalisation
REVENUS		
Total des recettes	1 711 949	1 850 970
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Total des dépenses	1 520 027	1 601 192
Autres activités financières	284 480	269 392
Affectation de surplus	(92 558)	(92 258)
Total dépenses et activités financières	1 711 949	1 778 326
SOMMAIRE DU RÉSULTAT		
Recettes		1 850 970
Dépenses		1 778 326
Surplus réalisé		72 644

Rémunération des élus

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux exige le rappel de la rémunération des membres de ce Conseil. En vertu du règlement 01-276 adopté le 2 avril 2001, Austin verse au maire une rémunération de 7 894.96 \$ et une allocation de dépenses de 3 867.48 \$. La somme de 2 633.84 \$ est versée aux conseillers en rémunération et 1 317.72 \$ comme allocation de dépenses.

La situation financière courante

Le suivi budgétaire de l'année courante à date et la mise à jour des prévisions jusqu'à la fin de l'exercice permettent d'anticiper que l'équilibre sera atteint puisque aucune affectation de surplus n'est requise et que les chiffres, tout préliminaires qu'ils soient, indiquent un léger surplus projeté de quelque 19,000 \$.

Comme ce fut le cas en 2004, les droits de mutation immobilière ont dépassé les montants prévus au budget. L'activité immobilière, qui se maintient malgré la poussée constante des prix des propriétés, explique la croissance de ce poste de revenus. L'inscription au rôle de nouvelles constructions augmente le montant des taxes perçues sur la valeur foncière. Par ailleurs, après l'adoption du budget 2005, Austin a conclu une entente avec Bolton-Est pour couvrir les services de protection incendie fournis à cette municipalité voisine. Les revenus s'en sont trouvés majorés de quelque 42,000 \$. La conjugaison de ces conditions et du respect rigoureux des postes de dépenses a permis le maintien de l'équilibre budgétaire sans emprunt au surplus accumulé.

Sommaire

Rapport du maire.....	1
Municipalisation des chemins.....	3
Cueillette des ordures et du recyclage	3
Rapport des comités	4
Fête des bénévoles.....	4
Le concours d'épouvantails : un grand succès.....	5
Visite de prévention des incendies	5
Club de chasse et pêche d'Austin.....	6
Route des Cantons	7
Nouveau conseil municipal	7
Un message des Sentiers de l'Estrie	8

Rapport des vérificateurs

Tel qu'il appert au rapport des vérificateurs, Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c. comptables agréés, ces états financiers présentent à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2004, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale du Québec.

PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2005

Caserne incendie.....	18 000
Chemin Hopps.....	57 775
Chemin Millington.....	219,905
Chemin North.....	57 279
Loisirs aire de jeu.....	6 694
Total.....	359 653\$

PROJECTIONS CONCERNANT L'EXERCICE COURANT

Recettes prévues jusqu'au 31 décembre 2005

Taxe foncière générale.....	1 437 411
Tarification pour services municipaux.....	226 429
Paiements tenant lieu de taxes.....	19 209
Services rendus aux organismes municipaux.....	47 029
Autres revenus de sources locales.....	428 640
Subvention M.T.Q. (gravier chemin).....	5 000
Total des recettes projetées.....	2 163 718

Dépenses prévues jusqu'au 31 décembre 2005

Administration générale.....	488 315
Sécurité publique.....	535 001
Transport (voirie).....	310 402
Hygiène du milieu-déchets domestiques/vidange des fosses septiques.....	222 626
Urbanisme et mise en valeur du territoire.....	68 656
Loisirs et culture.....	49 851
Frais de financement.....	12 876
Total des dépenses de fonctionnement projetées.....	1 687 729

Autres activités financières (immobilisations).....	456 518
Affectation de surplus réservé.....	(174 437)
Montant net des dépenses imputables à l'exercice courant.....	2 144 247
Surplus projeté pour l'exercice 2005.....	19 471

Liste des contrats en vertu de l'Article 955 du code municipal.

Le rapport du maire doit faire état des contrats:

a) comportant une dépense de plus de 25,000\$ que la municipalité a conclus depuis le dernier rapport de la situation financière.

Contrats:

Construction DJL Inc

Chemin Millington..... **205 737,13**

Entreprise R.P. Enr.,

Déneigement/nivelage..... **97 050,55**

Exc. Stanley Mierzwinski Ltée

Voirie..... **126 999,08**

Gérard Fortin

Vidange fosses septiques..... **36 555,86**

Sani-Estrie Inc.

Matières récupérables et recyclables..... **128 551,39**

b) comportant une dépense de plus de 2 000 \$ que la municipalité a conclus avec un même contractant depuis le dernier rapport de la situation financière de la municipalité lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

Contrats

Aucun

Les perspectives pour 2006

Le conseil municipal projette poursuivre son programme d'amélioration du réseau routier tel qu'annoncé. Le chemin North, l'axe routier principal de la municipalité, demeure une priorité. Une demande d'aide financière des gouvernements supérieurs, dans le cadre du programme FIMR (Fonds sur l'infrastructure municipale rurale), sera présentée pour

permettre de réaliser une première phase de ce projet.

La municipalisation des chemins privés du nord de la municipalité se poursuivra. Le règlement d'emprunt destiné à couvrir les interventions dans le Domaine du Mont Orford a été accepté par les contribuables qui en assumeront la charge.

Une première étape de travaux pourra être mise en oeuvre. Une procédure similaire pour la réfection du chemin des Sittelles dans le Domaine du même nom, ainsi que du chemin des Riverains au lac Webster, est amorcée. Dès l'adoption des règlements d'emprunt pertinents, à la charge, dans chacun des cas, des propriétaires

bénéficiaires, les travaux pourront être entrepris. Un montant sera porté au budget pour compléter les évaluations d'autres chemins susceptibles de devoir être gérés par l'administration municipale.

Les professionnels requis pour réaliser l'agrandissement de la caserne des pompiers sont

à l'oeuvre et la construction devrait être complétée avant la fin 2006. Les coûts seront couverts à même le surplus accumulé.

En matière de revenus, la municipalité bénéficiera de sa part des sommes transférées par le gouvernement fédéral aux municipalités du Québec à même les revenus générés par la taxe d'accise. Ces transferts sont dédiés à des travaux d'amélioration du réseau routier et Austin s'en prévaudra.

Le nouveau rôle d'évaluation en vigueur pour 2006 reflètera une croissance substantielle des valeurs foncières des propriétés de la municipalité. Le conseil n'a aucune intention d'augmenter ses revenus au prorata. Bien au contraire, la somme totale des dépenses à couvrir ne devrait croître qu'en fonction de l'augmentation générale de l'indice des coûts pour l'année. Le taux d'imposition générale sur les valeurs foncières sera réduit en conséquence. Les contribuables peuvent être assurés que la municipalité veillera à rigoureusement limiter les charges fiscales et à ne modifier la facture qui leur est adressée que pour couvrir les ajustements inévitables de la masse salariale, des fournisseurs et des frais généraux. L'atteinte de cet objectif est facilitée par l'ajout de nouvelles constructions au rôle d'évaluation qui élargit la base de taxation et par le transfert fiscal du gouvernement fédéral qu'Austin commencera à percevoir en 2006.

Roger Nicolet, maire
Austin
le 14 novembre 2005.

La municipalisation des chemins

Voilà un sujet qui fait couler beaucoup d'encre et marcher bien des langues! Faisons le point.

À la demande de nos concitoyens propriétaires de résidences et de terrains dans trois domaines du nord de la municipalité (Domaine Mont Orford, Domaine des Sittelles, Lac Webster), le conseil a étudié les modalités d'une démarche de reprise, par la municipalité, des chemins qui les desservent. En collaboration étroite avec les porte-parole de ces groupes et, grâce au sens de l'équité entre contribuables qui les a animés en toutes circonstances, il a été possible d'établir une politique en la matière.

Dans un premier temps, bien sûr, il a fallu déterminer qu'un nombre suffisant de propriétaires sont établis sur un chemin susceptible d'être municipalisé. Il ne saurait évidemment être question de charger la collectivité d'assumer l'entretien de chemins privés que se partagent quelques propriétaires seulement. Il n'est pas possible non plus d'envisager la municipalisation de chemins qui n'ont pas l'emprise nécessaire ou qui présentent des contraintes de tracé ou de pentes, obstacles à un bon entretien, qui s'avèrent incorrigibles.

Cette première évaluation terminée, le conseil a mandaté une firme spécialisée d'établir les coûts de remise aux normes des chemins devant être cédés. Il faut comprendre que la réglementation en vigueur impose des normes de construction qui assurent un comportement satisfaisant de l'infrastructure routière en toutes saisons et sous des conditions de service normales. Donc, avant de reprendre les chemins, il importe que ceux-ci soient de construction satisfaisante. Les associations visées ont toutes accepté sans réserve le principe qu'il incombe aux propriétaires bénéficiaires de couvrir les coûts de réfection en question ainsi que les coûts d'acquisition de l'emprise, le cas échéant.

Le conseil a adopté deux règlements d'emprunt : l'un à la charge des propriétaires du Domaine Mont Orford, l'autre à la charge des propriétaires du Domaine des Sittelles. Dans le premier cas, un nombre insuffisant de contribuables ont signé le registre de sorte que le règlement est réputé être en vigueur. En ce qui concerne l'emprunt pour les travaux et l'acquisition du chemin des Sittelles, la date de signature du registre a été fixée au 9 janvier, de 9 h à 19 h.

La suite du processus de municipalisation se déroulera dans la logique de la démarche. Dans le cas du Domaine Mont Orford, une attention particulière sera portée à l'acquisition de l'emprise, puisque cette partie de la démarche est susceptible d'être contestée par le propriétaire actuel du fonds.

Le Conseil travaillera en étroite collaboration avec les porte-parole des associations de manière à réduire les coûts au minimum.

Cueillette des ordures et du recyclage

À compter du 1^{er} janvier 2006, la cueillette des ordures et des gros rebuts sera faite aux deux semaines, sauf pendant la période estivale – soit du 1^{er} juin au 9 octobre (congé de l'Action de Grâce) – où elle sera faite chaque semaine.

Cette cueillette se fera en alternance avec celle des matières recyclables. Les dates des collectes sélectives sont clairement indiquées sur le calendrier aide-mémoire que vous trouverez dans les pages centrales du bulletin.

Nous ne le dirons jamais assez : il faut réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers les sites d'enfouissement. Nous vous invitons à recycler, à faire du compostage et à participer aux collectes de résidus domestiques dangereux.

Rapport des comités

Communications

Tout au long de 2005, le comité communications avec le citoyen a continué de travailler pour que chacun puisse être tenu au courant de l'administration et des activités d'Austin.

Le **site Internet** www.municipalite.austin.qc.ca qui a été mis en ligne au mois de mai a reçu de nombreuses félicitations pour sa qualité et sa convivialité. Depuis, une rubrique « Quoi de neuf » a été ajoutée sur la page d'accueil pour que les visiteurs puissent prendre connaissance des toutes dernières nouvelles et des événements à venir, en un coup d'oeil. Le comité reste à l'affût de toute suggestion pour améliorer le site et s'efforce de le tenir à jour. Un gros merci à la permanence de l'hôtel de ville pour son aide précieuse à cet égard.

La **séance de discussion ouverte** du Conseil et des citoyens le 9 juillet s'est déroulée dans la plus grande ouverture. Il est important que les citoyens participent en grand nombre à cette rencontre, maintenant annuelle, où le Conseil vient prendre le pouls et s'informer auprès de ses citoyens.

Toujours dans le but d'améliorer les communications, le comité envisage de faire installer **trois tableaux d'affichage** à des endroits stratégiques de la municipalité au cours de 2006.

Loisirs

Le comité des loisirs organise principalement des activités pour les jeunes.

Comme la patinoire est au cœur de nos activités hivernales, le comité a acheté deux équipements de gardien de but usagés et deux filets qui ont beaucoup servi l'année dernière. En effet, nous avons eu un hiver exceptionnel à la patinoire, tant par la qualité de la glace que pour le nombre des activités qui y ont eu lieu. Merci à Pierre Saint-Martin pour son dévouement et son dynamisme. Avec d'autres personnes, il a organisé une ligue mixte hommes et femmes et deux rencontres mères-enfants de hockey bottine, qui ont été un grand succès! Ces activités seront de retour cette année pour ceux qui aimeraient y participer. Informez-vous au secrétariat.

Le 10 octobre dernier, le comité a organisé une sortie de patinage et de quille à Magog, tous frais payés, transport par autobus compris. 30 enfants ont participé à cette activité. La journée a été un beau succès. Merci aux parents accompagnateurs!

Enfin, le comité participe à la soirée de l'Halloween en distribuant des bonbons et friandises aux petits monstres et aux jolies princesses, au carrefour du village.

En marge des activités du comité des loisirs, une ligue de balle molle est organisée par MM. Danny Dingman et Jonathan Robitaille. Six équipes mixtes hommes et femmes ont évolué au terrain municipal l'été dernier. À cet égard, soulignons que la municipalité investit continuellement dans le renouvellement des installations.

Nous profitons de l'occasion pour inviter tous les citoyens à participer aux loisirs d'Austin. Pour toute information ou suggestion, communiquer avec Julie Bouffard au 843-5920.

Culturel

Le comité culturel est heureux de vous faire un compte rendu de ses activités pour l'année 2005.

Voici ce à quoi il a consacré le budget de 5000 \$ qui lui a été accordé par la Municipalité.

- Dégustation de vins et fromages
- Méchoui
- Samedi culturel
- Expo-vente d'art et d'artisanat
- Dépliants Butters et Fessenden

À noter également que le comité a acheté une desserte en acier inoxydable et des bacs de desserte pour la cuisine de l'hôtel de ville à même les profits tirés du méchoui 2004.

Le comité doit publier deux autres dépliants, en français et en anglais, en 2006. Les citoyens sont invités à se procurer les dépliants du comité en communiquant avec le secrétariat au 843-2388 ou au k.lachapelle@municipalite.austin.qc.ca. On peut également les consulter sur le site Web de la municipalité.

Nous saisissons l'occasion pour remercier Pierre Michaud, président sortant, pour ses six années de dévouement à la communauté d'Austin.

Embellissement

Le comité d'embellissement a pour mission d'enjoliver le village et les lieux publics de la municipalité, ce à quoi il consacre un budget de 2000 \$.

Au printemps et en été, le comité fait l'achat des paniers de fleurs qui décorent les artères principales aux abords du village et des fleurs qui garnissent les plates-bandes au cœur du village, en plus de s'occuper de l'arrangement des jardinières peintes à la main qui agrémentent les clôtures de nos cimetières.

Au printemps dernier, il a acheté et planté les arbustes pour l'aménagement paysager de l'escalier menant au parc municipal.

À l'arrivée de l'automne, puis de l'hiver, il refait les décorations selon des thèmes traditionnels, tels les épouvantails et les couronnes de Noël.

Le comité remercie tous ceux et celles qui ont collaboré à ses initiatives d'embellissement et, en particulier, au succès du concours d'épouvantails!

Fête des bénévoles

En reconnaissance des nombreux efforts accomplis et des nombreuses initiatives menées à bien par des personnes dévouées à la communauté, la Municipalité recevra ses bénévoles à l'occasion d'un brunch, le dimanche 23 avril 2006 dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole.

À l'occasion, on remerciera M^{me} Géraldine Bouchard, pour ses 22 ans de service à la communauté à titre de conseillère municipale.

Le concours d'épouvantails : un grand succès

Le 1^{er} octobre dernier, le comité d'embellissement – sous la dynamique gouvernée de sa présidente M^{me} B. Juby – organisait son premier concours d'épouvantails. Ce fut un succès inespéré, puisque 34 épouvantails furent exposés au terrain de jeux! Il y en eut des beaux, des originaux, des effrayants... bref, l'imagination débordante des exposants fut étalée aux regards admiratifs des quelques centaines de visiteurs.

Grâce à une démocratie inspirée des plus viles pratiques exposées par la commission Gomery, les visiteurs ont pu voter pour l'épouvantail de leur choix : il suffisait en effet d'acheter autant de votes qu'on voulait pour les attribuer à l'œuvre préférée. M^{me} Lorraine Paquette s'est ainsi vu attribuer le

premier prix du public. Le deuxième prix fut gagné par M^{lle} Florence Viscogliosi et le troisième, par M^{me} Katerine Allen. Les membres du comité, quant à eux, remirent le prix pour l'épouvantail le plus **effrayant** à M. Charles Bouchard, le prix pour l'épouvantail le plus **laid** à M. Fletcher Juby et le prix pour l'épouvantail le plus **original** à M^{me} Lorraine Paquette. Les divers gagnants reçurent soit des prix en argent, soit des articles en céramique, des décorations pour pelouse ou des locations de vidéos.

En marge du concours d'épouvantails, il y eut également un concours pour deviner le poids d'une grosse citrouille qu'avait fait pousser M. Malcolm Juby, et c'est M^{me} Diane Viscogliosi qui remporta la palme victorieuse.



Premier prix du public.
Photo : N. Désico

Il convient ici de féliciter tous les participants et de remercier tous ceux qui contribuèrent au succès de l'événement en fournissant des prix, du labeur ou de la sueur.

Pour terminer, soulignons que l'événement se déroulait concurremment avec l'exposition annuelle du Cercle des fermières d'Austin et du groupe de courtépentes du lundi – que de belles choses à voir et à acheter! – ainsi qu'avec le Samedi culturel organisé par le comité culturel, un événement centré cette année sur un concert de jazz – qui a été chaleureusement applaudi – suivi d'un savoureux souper à la salle communautaire.

Le beau temps et la variété d'activités ont créé une belle synergie qui a certainement contribué au succès de la journée. Il reste juste à espérer que l'événement nous reviendra l'an prochain.

Visite de prévention des incendies

Ayant pour objectif d'adapter les lois encadrant la sécurité du public aux nouvelles exigences du monde moderne, le ministère de la Sécurité publique a entrepris, depuis plusieurs années, la réforme de l'organisation de la sécurité incendie et de la sécurité civile.

Le résultat d'un groupe de travail mis en place en 1997, a conduit le gouvernement du Québec à proposer des objectifs qui ont suscité l'adhésion de l'ensemble des intervenants dans le domaine de la sécurité incendie. Ces objectifs visent à la réduction des pertes humaines et matérielles attribuables à l'incendie par l'accroissement de l'efficacité des organisations responsables de la sécurité incendie

Cette démarche a mené le gouvernement à adopter en juin 2000 la *Loi sur la Sécurité incendie*. (<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/>)

L'un des principes fondamentaux de cette Loi est d'établir avec la collaboration de l'ensemble des municipalités du territoire, un processus de planification intégrant l'ensemble des fonctions associées à la sécurité incendie (prévention, intervention, gestion). Élaboré par la MRC, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie est avant tout un outil de gestion pour les municipalités. La participation des municipalités à un plan de mise en œuvre quinquennal les mettra à l'abri de poursuites judiciaires grâce à un processus de vérification.

Conformément aux exigences du schéma de couverture, la Municipalité entamera sous peu une tournée de prévention sur son territoire. Selon la catégorie de risques (faibles, moyens, élevés ou très élevés), les visites devront être faites une fois l'an, aux trois ans ou aux cinq ans. Sur la majorité du territoire, les visites auront lieu aux cinq ans.

Éléments qui seront examinés au cours de la visite :

- système d'alarme, relié ou non
- détecteur de fumée
- extincteur portatif
- sortie de secours
- nombre de pièces
- nombre de chambres à coucher
- nombre d'occupants et d'occupants handicapés
- animaux
- numéro civique (infraction passible d'amende)

L'inspecteur remettra des avis d'infraction pour les entorses à la réglementation et le citoyen devra apporter les correctifs nécessaires.

La visite permettra également au service des incendies de se familiariser avec les lieux au cas où...

Club de chasse et pêche d'Austin

Chers concitoyens et concitoyennes,

Le Club de chasse et pêche d'Austin a été fondé en 1963 par un groupe local de propriétaires terriens et d'amateurs de chasse et de pêche désireux de protéger le territoire d'Austin contre les intrusions constantes de chasseurs et de pêcheurs de l'extérieur. Le principe de base est simple : les propriétaires terriens louent leurs terres au Club qui, en échange, les met à la disposition exclusive de ses membres et d'un nombre limité d'invités.

Le Club de chasse et pêche d'Austin est une société constituée en personne morale. Il est administré par un président et six directeurs qui gèrent notamment l'adhésion, l'application des règlements internes et la location des terres et la signalisation. Il emploie actuellement deux gardes-chasses qui, assistés des membres du Club, veille au respect des lois applicables et des règlements du Club. Il souscrit une assurance responsabilité de deux millions de dollars qui couvre ses membres et le territoire sous bail.

Depuis 40 ans, les efforts communautaires du Club apportent des avantages considérables à la municipalité, qu'on pense à l'élimination des non-membres sur le territoire, au relèvement du niveau de discipline et de responsabilité dans le sport de la chasse, à la participation aux initiatives de conservation de la faune conjointement avec le gouvernement provincial de même qu'à la réduction et au contrôle du braconnage sur le territoire.

Nous sommes bien loin de la situation des années 60 où le braconnage était florissant et où la municipalité était envahie chaque automne par une foule de chasseurs de l'extérieur qui démontraient pour la plupart très peu de respect pour la propriété privée.

Au fil des ans, le Club a beaucoup évolué. Aujourd'hui, ses membres suivent un protocole établi en vertu duquel ils doivent obtenir l'autorisation écrite du propriétaire pour chasser sur ses terres. Il n'y a aucune exception à cette règle.

Depuis 20 ans, la disparition des terres agricoles et leur subdivision subséquente amène à Austin, comme partout ailleurs, des nouveaux citoyens en grand nombre. Dans bien des cas, ces nouveaux propriétaires retirent leur terre du Club, sans vraiment connaître le rôle que joue celui-ci dans la conservation de la faune et la réglementation de la chasse. De fait, bon nombre ignorent qu'une terre qui n'est pas « louée » à un club est ouverte à tous les chasseurs du Québec qui détiennent un permis, alors qu'une terre sous bail peut être surveillée par les membres du Club et le garde-chasse pour prévenir le braconnage et la chasse par des chasseurs non-membres. Qui plus est – et c'est ce qui est le plus important –, ils ignorent que le Club d'Austin exige que ses membres demandent au propriétaire du terrain où ils chassent, sa permission écrite pour y chasser.



Photo : M. Godbout

Par ailleurs, nombre de citoyens se plaignent des dommages que font les chevreuils. Quoi qu'on en pense, la chasse est un moyen de contrôler la population. Moins il y a de terres pour chasser dans le Club, plus il y a d'endroits pour abriter les chevreuils et plus ils seront nombreux à manger vos arbustes, vos fleurs et votre jardin l'hiver prochain.

Depuis plus de 40 ans, le Club de chasse et pêche d'Austin œuvre au sein de la collectivité pour la protection de la faune et la chasse de manière responsable sur son territoire. Il a toujours fait de la sécurité sa principale préoccupation et se targue d'une fiche impeccable à ce chapitre.

Pour que le Club puisse poursuivre son bon travail au sein de la collectivité, il a besoin du soutien de la collectivité. C'est pourquoi nous nous tournons aujourd'hui vers vous, nos concitoyens. Nous invitons tous les propriétaires à mettre leurs terrains à la disposition du Club pour que nous puissions rejoindre et gérer une plus grande partie du territoire. Nous invitons tous les citoyens d'Austin à contribuer à nos efforts de conservation, de sécurité et de contrôle sur le territoire en faisant un don au Club.

Si vous désirez répondre à notre invitation ou si vous avez besoin de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au 868-8828.

En espérant pouvoir compter sur votre appui, nous vous prions de recevoir, chers concitoyens, nos plus cordiales salutations.

Bernard Linde
Président

Route des Cantons



Vestiges du moulin Thompson. Photo : N. Désico

Le ministère de la Culture et des Communications en collaboration avec Tourisme Cantons-de-l'Est s'apprête à lancer en 2007, une route touristique culturelle dans les Cantons-de-l'Est qui s'étendra sur près de 500 km, traversera huit MRC, dont la MRC de Memphrémagog, et une trentaine de municipalités, dont Austin.

La région des Cantons-de-l'Est possède un caractère historique particulier de par la diversité des peuples ayant contribué à sa colonisation, l'harmonie entre les anglophones et les francophones, la configuration du territoire en cantons et la qualité du patrimoine bâti et paysager.

La **route des Cantons** mettra en évidence le patrimoine et sa marque anglo-saxonne évidente plus particulièrement associée aux immigrants venus des États-Unis et des Îles britanniques et, dans une moindre mesure, la vague d'immigration canadienne française.

La thématique se déclinera à travers différentes facettes du patrimoine qui constituent autant de témoins de l'histoire des Cantons-de-l'Est : architectural (résidences, etc.); religieux (églises, croix, cimetières, etc.); agricole (bâtiments, équipements, etc.); naturel (paysages, cours d'eau, etc.); industriel (usines, carrières, traces de développement industriel, etc.); culturel (légendes, mémoire, histoire, etc.); linguistique (toponymie, bilinguisme, etc.).

L'aménagement de la route est aussi un élément de mise en valeur à considérer. À cet égard, il faudra :

- prévoir des aires d'accueil (tables de pique-nique, information touristique, carte de la route sur panneau, belvédères à des endroits stratégiques, politique de protection des paysages, embellissement et aménagement des lieux publics, etc.);
- préparer un outil (carte, guide, site Internet) contenant l'information sur l'histoire et l'interprétation de nombreux sites, tracé de la route, information sur les attraits à visiter, information sur les éléments du patrimoine non traversés par la route, information sur les produits et services complémentaires (où dormir, où manger, etc.);
- inciter les résidents à mettre en valeur leur environnement, leur résidence;
- encourager les commerçants à adhérer à la thématique.

C'est un projet très excitant qui contribuera au rayonnement de notre beau village au sein des Cantons-de-l'Est, mais comme vous pouvez le voir, nous avons beaucoup de pain sur la planche pour être prêts en 2007! Idéalement, il faudrait un groupe de travail dévoué au projet. Des intéressés? Communiquez avec Kathy au 843-2388 ou à k.lachapelle@municipalite.austin.qc.ca.

Revenus de la taxe d'accise sur l'essence aux municipalités

Le 21 juin dernier, le premier ministre du Canada, M. Paul Martin, et le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, ont signé une entente de principe historique pour le Québec et ses municipalités. Cette entente prévoit le transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

Dans le cadre de cette entente, Austin recevra 368 933 \$, répartis sur cinq ans. Les modalités de versement de l'aide financière sont à déterminer. L'entente Canada-Québec prévoit que les municipalités doivent consacrer cet argent à leurs infrastructures de voirie. De plus, le Discours sur le budget 2005-2006 du gouvernement du Québec mentionne qu'une participation de l'ordre de 25 % sera exigée des municipalités.

Nouveau conseil municipal

Voici les membres et les coordonnées des membres du conseil municipal

Maire	Roger Nicolet	(819) 843-5357	r.nicolet@municipalite.austin.qc.ca
Siège n° 1	Arthur Bryant	(819) 843-4129	
Siège n° 2	Lisette Maillé	(819) 843-4281	l.maille@municipalite.austin.qc.ca
Siège n° 3	Jean-Claude Duff	(819) 843-2131	jc.duff@municipalite.austin.qc.ca
Siège n° 4	Marco Scholer	(819) 843-7888	m.scholer@municipalite.austin.qc.ca
Siège n° 5	Jean-Marc Couture	(819) 843-3964	jm.couture@municipalite.austin.qc.ca
Siège n° 6	Denis Lachance	(450) 297-0008	d.lachance@municipalite.austin.qc.ca

Un message des Sentiers de l'Estrie

Depuis quelques années, la plus grande visibilité de notre organisme et l'excellente qualité de nos aménagements ont attiré un nombre croissant de randonneurs non-membres sur nos sentiers. En raison de la popularité de la marche en raquettes, des personnes attirées par la belle neige poudreuse font aussi du hors-piste. Cela nuit à notre organisme, car les ententes avec les propriétaires sont claires : il faut être membre en règle des Sentiers de l'Estrie pour circuler sur les sentiers et le hors-piste, cause d'érosion et de destruction de l'environnement, est interdit. En outre, chiens et feux sont prohibés.

Si vous êtes membre, voici deux façon de nous aider à améliorer la situation!

Demandez aux randonneurs que vous croisez sur nos sentiers s'ils sont membres; dans la négative, invitez-les à le devenir en leur expliquant les raisons. Elles sont nombreuses! La plus importante est la suivante : **ils sont sur une propriété privée et, contrairement aux membres des Sentiers de l'Estrie, ils n'ont pas signé de droit de passage, tel qu'exigé par les propriétaires.**

Si des randonneurs que vous rencontrez (membres ou non) font du hors-piste ou en arrivent, avertissez-les que c'est défendu par les propriétaires et par nos règlements, et que cela risque de nuire à notre organisme. Si cette situation perdurait, les propriétaires pourraient carrément mettre fin à l'entente et interdire l'accès à leur propriété aux Sentiers de l'Estrie.

Les répercussions positives de votre engagement sont les suivantes :

- Maintenir nos droits de passage et pérenniser nos sentiers.
- Contrôler les problèmes d'achalandage illégal et de randonnées hors-piste.
- Assurer notre crédibilité auprès des propriétaires et de la population en général.
- Créer un lien de solidarité avec tous les responsables de zone et notre coordonnateur qui ne devraient pas être les seuls à assumer ce travail de surveillance. C'est la responsabilité de tous les membres des Sentiers de l'Estrie de régler ces problèmes.

AUSTIN

Le bulletin d'information est publié deux fois par année par la municipalité d'Austin et il est distribué par la poste dans tous les foyers.

Nous faisons bon accueil à vos commentaires et suggestions. Communiquez avec nous aux coordonnées suivantes :

21, chemin Millington, Austin (Québec) J0B 1B0
Tél. : (819) 843-2388
Télec. : (819) 843-8211
Courriel : info@municipalite.austin.qc.ca
Site Internet : <http://www.municipalite.austin.qc.ca>

Salle communautaire

Le comité culturel rappelle que la salle communautaire est équipée d'un système d'accrochage de tableaux pour recevoir des expositions de tableaux, de photos et d'autres œuvres en deux dimensions.

Nous invitons cordialement les nombreux et talentueux citoyens d'Austin à faire montre de leurs talents en prêtant leurs œuvres pour des périodes déterminées et à donner ainsi une couleur bien locale à notre salle communautaire. Les intéressés sont priés de communiquer avec Normand Desico au 868-1879.

Environnement

La réglementation en matière d'environnement est complexe et les enjeux sont lourds...

Avant d'abattre des arbres, renseignez-vous auprès de Steve Nicholson, inspecteur en bâtiments et en environnement au 843-2388.



Photo : JC Duff

Le conseil et les membres du personnel d'Austin vous offrent leurs meilleurs voeux de paix, de prospérité et de bonheur à l'occasion des fêtes et du nouvel an!